

Gestionnaire de fonds Gestion de Placements TD

Date Juin 2016

Message

Gestion de Placements TD (« GPTD ») a annoncé qu'elle apportait des changements à l'objectif de placement et aux lignes directrices du Fonds en gestion commune synthétique couvert d'actions internationales Émeraude TD, qui entreront en vigueur le 30 juin 2016.

Produit touché

Fonds indiciel synthétique couvert d'actions internationales GPTD Manuvie (SARC)

Répercussions

Processus et philosophie de placement

Le Fonds a été conçu à l'origine pour permettre aux investisseurs canadiens d'accéder aux marchés étrangers qui n'étaient alors pas admissibles aux régimes enregistrés. Ces restrictions ont depuis été éliminées et le gestionnaire modifie donc la méthode de reproduction de l'indice MSCI International (EAEO). Auparavant, le Fonds investissait dans des contrats à terme normalisés sur les marchés boursiers pour reproduire l'indice MSCI EAEO, mais il investira dorénavant principalement dans l'éventail des actions qui composent l'indice EAEO. Le Fonds, qui utilisait l'indice de référence MSCI EAEO (div. nets) (monnaies locales), utilisera désormais l'indice MSCI EAEO couvert (div. nets) (\$ CA). L'exposition du Fonds au risque de change demeure la même.

Rendement et caractéristiques de risque

Le changement procurera une couverture plus directe et plus complète de l'indice et devrait donc permettre au Fonds d'afficher une erreur de réplification plus faible que par le passé.

Conclusion

Le SGP a rencontré le gestionnaire de portefeuille et a conclu que les changements opérationnels apportés à ce Fonds permettront de dégager des rendements similaires à ceux observés dans le passé, soit des rendements passifs en monnaie locale fondés sur ceux de l'indice MSCI EAEO. L'erreur de réplification du Fonds devrait maintenant se rapprocher de celle de l'indice. Le SGP continuera de suivre de près l'évolution du Fonds.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins *Avis de la Surveillance des placements* et *Message de la Surveillance des placements* sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.